

3. Pourquoi retarde-t-on de rembourser ces dépôts?

L'hon. M. FIELDING (ministre des Finances):

1. Non. En vertu des dispositions du paragraphe 5 de l'article 72 de la loi des élections fédérales, on a remis tous les dépôts reçus par l'auditeur général conformément au paragraphe 9 de l'article 40 de cette même loi.

2. Un député et un candidat élu, M. Georges Parent, et M. Pierre Bertrand, défait dans le district électoral de Queen-Ouest, n'ont pas encore été remboursés de leur dépôt respectif.

3. Le retard provient de ce que l'officier-rapporteur a omis d'adresser ces dépôts à l'auditeur général du Canada, conformément au paragraphe 9 de l'article 40 de la loi des élections fédérales.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENT

Par M. VIEN:

1. A-t-on pris inventaire du matériel de guerre que le Canada a fourni au gouvernement britannique, lors de la déclaration de guerre?

2. Dans l'affirmative, quelle était la nature des expéditions et à quelles dates ont-elles été effectuées?

3. Ce matériel de guerre a-t-il été rendu en nature ou a-t-il été payé en argent?

4. Dans ce dernier cas, quel était le mode de paiements et à quelle date ces paiements ont été faits?

1. Le Gouvernement du Canada a-t-il reçu du gouvernement impérial des expéditions de munitions de guerre, d'armes et d'équipement, en 1921 et 1922?

2. Dans l'affirmative, quelles étaient la nature et la valeur de ces expéditions et à quelles dates ont-elles été faites?

3. En vertu de quel arrangement ces expéditions ont-elles été faites?

4. S'il s'agit d'arrangements écrits, quel fonctionnaire les a signés pour le Canada, et quand les a-t-il faits?

5. Le Gouvernement attend-il d'autres expéditions de même nature?

6. Dans l'affirmative, quelles en sont la nature et la valeur?

7. Est-il vrai que le Gouvernement canadien a reçu du gouvernement britannique des accoutrements, des armes et des munitions à l'automne de 1921?

8. Quelle en était la considération?

9. Est-il vrai que ces armes, accoutrements et munitions étaient hors de service ou en très mauvais état, et que le Gouvernement canadien est aujourd'hui obligé de dépenser de fortes sommes pour les réparer?

10. Est-il vrai qu'une grande partie des munitions n'aura aucune valeur après 1924, et qu'elles devront être détruites?

11. Qu'a-t-on fait de ce matériel?

Par M. FOURNIER:

1. Quels sont les noms, fonctions et appointements des fonctionnaires de la division de l'architecte en chef des Travaux publics qui

ont travaillé aux trois classements qui furent affichés dans la division?

2. Lequel des trois classements le sous-ministre a-t-il approuvé et recommandé à la commission?

3. En quelle année, dans quel mois et quel jour des rapports ou cartes de classification de la division de l'architecte en chef ont-ils été reçus à la commission?

4. Après réception de ces rapports ou cartes à la commission, en a-t-on émis d'autres?

5. Dans l'affirmative, à quelle date?

6. Qui les avait demandés?

7. Quels sont les noms, fonctions et appointements des fonctionnaires à qui ces nouveaux rapports ou cartes furent remis?

8. Tous les fonctionnaires en ont-ils été informés? Si non, pourquoi?

9. Quelles étaient les fonctions de ceux qui reçurent ces cartes?

10. Pour quels positions et appointements chacun d'eux furent priés de remplir les cartes?

11. Dans quels postes et à quels appointements furent-ils classés?

12. Quels étaient les fonctions et les appointements de chacun d'eux, lorsque les deux premiers classements furent affichés?

13. Quel est le montant d'arrérages reçu par chacun?

14. Quels étaient leurs fonctions et appointements, ainsi que l'année de leur entrée au service?

DRAWBACK

Par M. EVANS demande:

Etat indiquant les matières premières, leurs quantités et valeur sur lesquelles une remise en vertu de la loi des remises a été effectuée, ainsi qu'une liste des firmes auxquelles cet argent a été rendu; aussi un relevé des articles manufacturés avec ces matières premières, et les pays sur lesquels ils ont été exportés.

L'hon. M. FIELDING: Pour quelle période?

L'hon. M. BUREAU: Avant que cette motion ne soit adoptée, l'honorable député ferait bien d'indiquer la période à laquelle sa question s'applique.

M. EVANS: Pour 1921, la dernière année où un rapport a été fait.

M. CALDWELL: Entre 1920 et 1921, il n'y aurait qu'une très courte période, à moins que l'une ou l'autre année ne fût comprise.

M. EVANS: C'est pour l'année finissant le 31 mars 1922.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

CORRESPONDANCE RELATIVE À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition) demande:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents que les gouvernements britannique et canadien ont échangés relativement à la conférence des premiers ministres en 1921.